

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023****N°DCM-2023-042****OBJET :****FINANCES**

Ecole de Musique Municipale

Tarifs 2023 / 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 27

L'an deux mi le vingt-trois le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en marie, après convocation en date du 16 mai 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme ROBIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. MARTINON représenté par M. PERREAULT - Mme SOUPE représentée par Mme RAVOUX - M. GINDRE représenté par M. MORIN - M. POCHON représenté par Mme BUJALANCE MERLIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent : néant.

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir es fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les charges financières assurées par la Ville de Chatillon-sur-Chalaronne pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique Municipale, service culturel bénéficiant aux Châtillonnais et aux autres habitants du bassin de vie ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'Ecole de Musique Municipale créée en 1982, compte 116 élèves répartis en 8 classes et encadrés par 11 professeurs. Les dépenses et recettes liées à cette structure sont intégrées au budget général de la collectivité. Les tarifs pratiqués par l'Ecole de Musique n'ont pas augmenté depuis plusieurs années alors que les charges de fonctionnement de la structure se sont alourdies (coût des consommations d'énergie, frais d'entretien des locaux, ancienneté des enseignants, ...). Pour rappel, le bilan de fonctionnement de la structure en 2022 est négatif à hauteur de 195 000 € (80 000 € en recettes pour 275 000 € en dépenses). Le projet de grille tarifaire pour la prochaine rentrée a été réévalué et simplifié, tout en intégrant une pondération basée sur le quotient familial. La formule de calcul du quotient familial est le suivant :

$$\frac{(\text{Ressources annuelles imposables} - \text{abattements sociaux}) / 12 + \text{prestations mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les tarifs trimestriels 2023 – 2024 de l'Ecole de Musique Municipale comme suit :

Tarifs trimestriels (1 an = 3 trimestres)						
Châtillonnais						Extérieurs
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4		
EVEIL 1	30,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €		65,00 €
EVEIL 2						
Carte instrumentale	110,00 €	150,00 €	165,00 €	180,00 €		200,00 €
CYCLE 1						
FM + Instrument + Pratique collective (chœur ou orchestre)	140,00 €	190,00 €	205,00 €	220,00 €		240,00 €
CYCLE 2						
FM + Instrument + Pratique collective Chœur	150,00 € 160,00 €	200,00 € 210,00 €	250,00 € 260,00 €	280,00 € 290,00 €		300,00 € 310,00 €
CYCLE 3						
Instrument seul	120,00 €	130,00 €	160,00 €	180,00 €		200,00 €
ADULTES	120,00 €	130,00 €	160,00 €	180,00 €		200,00 €
Droits d'inscription			30,00 €	à l'année		30,00 €

PRECISE que :

- le tarif « enfant » concerne les moins de 8 ans et s'applique également aux étudiants et aux chômeurs,
- à partir de deux membres inscrits issu d'un même foyer, il est appliqué une réduction de 5 % pour le deuxième et de 7 % à partir du troisième (règle valable sur l'ensemble de la grille tarifaire).

Ainsi délibéré le 22 mai 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **30 MAI 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **30 MAI 2023**



Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230522-DCM-2023-042-DE
Date de réception préfecture : 30/05/2023

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.